
Délibération n° 8	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 10px;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p> <p>Objet : Budget Annexe - Maréis – Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables. Budget Annexe - Maréis

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2 ;

Vu la délibération n°8 du 15 Avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe – Maréïs ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 28 mai 2024.

Considérant la présentation d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de Monsieur le comptable Public pour un montant total de 0.81 euros ;

Considérant que le reste à réaliser est inférieur au seuil de poursuite ;

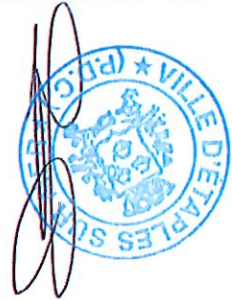
Considérant qu'il convient de mandater au compte compte 6541 « Créances admises en non- valeur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable émise par Monsieur le Comptable Public d'un montant total de 0.81 euros.

La délibération est adoptée par 25 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Direction Générale des Finances Publiques

SGC DE MONTREUIL SUR MER
 66 CHAUSSEE MARCADEE
 CS 70000
 62170 ECUIRES
 Tél :03-21-90-10-00
 Courriel : t062223@dgfp.finances.gouv.fr



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 31800 - ETAPLES MAREIS

Numéro de la liste 6695271432

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ECUIRES, le 27 févr. 2024

Le Comptable Public

Handwritten signature of Valéry WIMETZ

Valéry WIMETZ
 Contrôleur des finances publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,81 €	
6542	0,00 €	
Total	0,81 €	

A Le
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	467638113	HELLOPRINT FRANCE BV	0,81 €	RAR inférieur seuil poursuite			
	%	HELLOPRINT FRANCE BV (Total pour le débiteur)	0,81 €				
		Grand Somme	0,81 €				